

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE

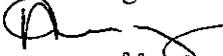
Application de l'article 117 du
Décret du 16 avril 1991

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS,
Président du Conseil de coordination.

Date et signature : *le 1^{er} juillet 2008*

P. O.

Martine DUWEZ
Directrice

2. Intitulé de l'unité de formation :

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 1

CODE DE L'U.F. 032004 UME1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- O (1) Enseignement secondaire de :
 - X (1) transition
 - X (1) inférieur
- O (1) Enseignement supérieur de type court
- O (1) qualification
- O (1) supérieur
- O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Économique	<input type="radio"/>	Économique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 032004UMEA	Code du domaine de formation : (4) 001
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant (1)	x- par groupe d'étudiants (2)
Orientation/guidance : encadrement	C.G.	X	40	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes
MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

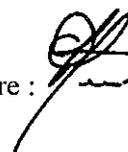
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 1.09.08

Signature :



J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) À compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF/OR./GUID.: au 01.03.98

Orientation / Guidance: Français

Expression orale et écrite

Niveau 1

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Afin de favoriser l'acquisition d'un meilleur outil de communication en expression orale et en expression écrite, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

A l'oral

- d'identifier les informations essentielles contenues dans un message oral;
- de produire, dans des situations de communication variées, un discours simple, structuré et aisément compréhensible.

A l'écrit

- d'identifier les informations essentielles contenues dans un message écrit;
- de résumer des messages simples;
- de transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message;
- de produire un texte simple dont la cohérence graphique, lexicale, orthographique et morphosyntaxique permettra une compréhension aisée;
- d'utiliser le matériel de l'écrit en recourant – si nécessaire - aux concepts simples;

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 1

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

SANS OBJET

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 15.

Orientation / Guidance: Français

Expression orale et écrite

Niveau 1

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- **en expression orale**
 - de restituer, de façon claire et concise, une information donnée soit oralement, soit par écrit;
 - de résumer une information en en respectant les idées principales;
 - de fournir une information de façon claire et concise.

- **en graphisme**
 - de percevoir et de reproduire les lettres et les signes graphiques adéquats;
 - de reconnaître un genre textuel grâce à sa mise en page.

- **en connaissance lexicale**
 - de discriminer le genre et le nombre;
 - de distinguer la nature des mots afin de les utiliser à bon escient;
 - d'enrichir sa production en utilisant à bon escient les homonymes, antonymes et synonymes.

- **en orthographe d'usage**
 - de discriminer et d'utiliser les accents;
 - d'identifier et de reproduire la graphie de mots d'usage courant ;
 - de connaître la graphie des mots d'usage courant comprenant 3 syllabes au plus;
 - d'avoir recours à un dictionnaire (déterminé).

- **en morphosyntaxe**
 - de comprendre et d'utiliser la ponctuation à bon escient;
 - de produire un texte simple cohérent:
 - en se servant des connecteurs logiques
 - en appliquant les règles de la concordance des temps.
 - d'appliquer les règles générales des accords simples (verbe et sujet, déterminant et nom, adjectif qualificatif et nom).

Cette liste - non exhaustive - ne décrit pas de manière explicite les séquences pédagogiques: la succession des éléments est donnée à titre d'exemple et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative. Il est entendu que les éléments abordés le seront de manière récurrente.

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 1

5. CAPACITÉS TERMINALES.

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable:

- dans un contexte déterminé, de tenir un discours simple mais structuré, concis et aisément compréhensible.
- d'écrire un texte simple (d'un maximum de 3 informations développées) pourvu de sens, en respectant les règles de la communication.

Pour la **détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à produire un message dont la longueur est adaptée au contenu et en respectant les règles graphiques, lexicales et morphosyntaxiques.

A l'oral, il sera également tenu compte de la pertinence des arguments et idées développés ainsi que de la qualité de la diction.

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 1

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières, issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme des cours concernés.